

21 juillet 1892

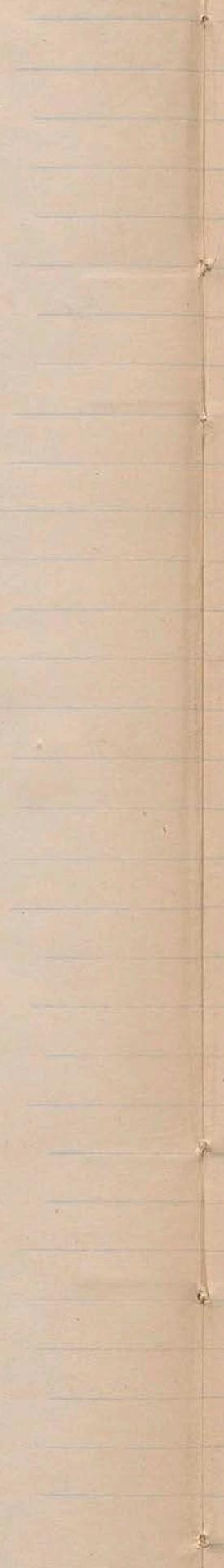
SÉNAT

Commission *relative aux*  
*Crédits égyptiens*

18

à heures

Bureau



Commission chargée de l'examen du projet de loi portant ouverture au ministère de la marine et des colonies sur l'exercice 1882 d'un crédit de 7,885,000. (Évent<sup>l</sup> d'Égypte)

Séance du Vendredi 21 Juillet 1882

Présents : M. M. John Demoinne, S<sup>r</sup> Vallier, Fouches de Careil, Denoel, Schalcher, Fournier, Scherer, G<sup>al</sup> Guillemaut, Paul de Rémusat

L'assemblée est ouverte à trois heures 1/2

M. Schalcher est nommé Président

M. Paul de Rémusat est nommé Secrétaire

M. le Président invite chacun des commissaires à exposer ce qui s'est passé dans son bureau.

M. John Demoinne Déclare que dans son bureau on a été peu en dissentiment sur le fond, que chacun s'est déclaré prêt à voter les crédits et que, quand à lui il en voterait même de plus considérables, et espère qu'on en présentera de nouveaux. Il y a deux questions engagées, celle du Canal de Suez et celle de l'Égypte. Toutes deux ont changé de face depuis quelques jours par la convention conclue entre l'Angleterre et la France pour une occupation immédiate du canal sous la réserve de l'autorisation de la conférence, et par l'adhésion apparente de la Turquie à cette même conférence. Cette adhésion lui paraît destinée à faire perdre du temps aux puissances Européennes. Il devrait pourtant qu'on se hâte, qu'on eût une politique plus nette et plus ferme, et qu'il est disposé à donner au gouvernement une grande latitude <sup>pour l'action</sup> pour l'action qu'il souhaite énergique et prompt. Il est nécessaire que le pouvoir exécutif ait tous les moyens d'intervenir et de s'adresser à l'Angleterre, même si les Chambres doivent bientôt se séparer. Il a été nommé par 13 voix contre 5.

M. de Saint-Vallès a du exposer dans son bureau la question Egyptienne dans ses origines et dans ses résultats. A pris son discours, il a été nommé à l'unanimité. Il ne reprendra pas le côté historique de son exposé et il ne s'attachera pas à combattre de nouveau quelques erreurs qui ont cours dans les journaux et à la Chambre même parfois. La principale de ces erreurs est que la France n'a nul intérêt en dehors de ses frontières, comme si toute puissance, même la plus faible n'avait pas une foule d'intérêts commerciaux, politiques, industriels à l'Étranger. Ceux de la France en Egypte datent de la création même de notre marine et depuis le règne de François Premier n'ont cessé de s'accroître. Depuis 1830 la conquête de l'Algérie a du faire de l'Afrique le sujet principal des préoccupations de tous les politiques français, enfin le Canal de Suez creusé par un de nos compatriotes mérite encore tous nos soins. Il est donc naturel, il est nécessaire que la France exerce une action particulière dans tout le bassin de la Méditerranée. Cette situation est menacée et nos intérêts ont souffert par suite de fautes imputables aux gouvernements Anglais et Français. Une de ces fautes commises depuis que les troubles ont commencé a été l'envoi de l'escadre ou plutôt la démonstration navale de trois vaisseaux français accompagnant les bâtiments anglais. Les Orientaux n'ont que le respect de la force. A l'annonce de l'envoi de bâtiments, Arabi a cherché à négocier, mais il a retrouvé toute son insolence quand il a vu qu'aucun soldat ne débarquait et ne pouvait débarquer. La réunion d'une conférence et l'appel de la France à l'Europe a été une faute plus grave encore. Le gouvernement français a fait reconnaître par l'Europe que les intérêts de la France en Egypte étaient <sup>essentiels</sup> ~~propres~~ et ne dépendaient que de la France et de l'Angleterre. Revenir une conférence et déclarer qu'on se conformerait à ses décisions c'était

renouer à cette situation privilégiée, et remettre en d'autres mains, dans les mains de l'Empire ottoman surtout les droits que nous avons fait reconnaître. Une telle assemblée ne pourrait qu'aboutir à nous déposséder de notre influence. Bien plus cette conférence voulait que ces droits fussent représentés et défendus par la Turquie mandataire de l'Europe. Heureusement les Turcs refusent ce mandat qui les compromettrait vis à vis de l'islamisme tout entier, et comme l'incendie continue, les anglais ne demandent qu'à l'éteindre. Les y aiderons-nous? Voilà la question. De plus si nous agissons, agissons nous avec le mandat de l'Europe, ou bien seuls en notre nom? Jusqu'au dernier discours de M. de Freycinet, l'orateur craignait qu'on ne prit le premier parti et que la France allât ainsi au nom de l'Europe, c'est à dire de la Prusse, surveiller et contrôler l'Angleterre. Heureusement le ministre a dit qu'il marcherait d'accord avec celle-ci, mais cela ne suffit point, il faudrait donner des détails et d'assurances sur cette action commune. Il faudrait aussi expliquer la convention dont on parle entre les Anglais et nous pour le canal de Suez. Il paraît bien difficile de séparer la question de l'Egypte de celle-ci, car occuper le canal, c'est occuper l'Egypte. Quelle est d'ailleurs l'attitude de l'Europe devant cette occupation? Le qui vaudrait le mieux c'est qu'elle y donnât un consentement silencieux. Alliance étroite avec l'Angleterre et point de mandat des puissances continentales, voilà les deux conclusions qui ont prévalu dans le second bureau.

M. Foucher de Careil a été nommé dans son bureau après quelques explications de M. l'Amiral Jauréguiberry sur l'état de la Flotte et la nécessité des crédits. L'Amiral n'a point regretté d'ailleurs que nos bâtiments aient quitté Alexandrie au moment du bombardement, le dernier acte lui paraît avoir été cruellement exécuté, et sans prévoyance, car il était bien probable que l'incendie se propagerait et rien n'a été fait pour l'éviter. Il ne regrette donc pas l'éloignement de la flotte. La question politique n'a guère

4  
traité dans le bureau. Mais il partage l'opinion du  
présopinant en ce qui concerne les inconvénients de l'intervention  
Turque. Il a été élu par 11 voix contre 7.

M. de Noël a été élu contre M. le Duc de Broglie lequel, après  
avoir dit que la politique du gouvernement avait toujours été né-  
faste et que voter les crédits serait lui fournir les moyens de la  
rendre plus néfaste encore, a refusé d'expliquer ce qu'il lui repro-  
chait dans le passé et ce qu'il en redoutait dans l'avenir. L'orateur  
prenant acte de ce silence, a dit que, quant à lui, l'intervention  
française en Egypte lui paraissait s'imposer, qu'il la considérait  
comme nécessaire pour défendre la France contre une insurrec-  
tion probable ou possible du monde oriental. Le départ de notre  
flotte au moment du bombardement d'Alexandrie lui paraît très  
fâcheux, et on ne peut rester dans l'inaction actuelle. L'inter-  
vention d'ailleurs ne doit pas seulement avoir pour but de défen-  
dre les intérêts de nos nationaux et le prestige de notre influence,  
mais aussi les idées de justice et de droit qui sont si méconnues  
en Orient et qui sont l'honneur de notre pays.

M. Scholcher a soutenu dans le bureau qu'il a nommé  
que les crédits devaient être votés et que la France devait s'  
loigner le Turc de l'Egypte pour que le fanatisme n'y fût point  
maintenu ni ravivé. Autant il est aisé de l'y faire entrer,  
autant on ignore comment, quand et à quel prix on en sortirait.  
Il préconise d'ailleurs l'alliance Anglaise, mais en la  
recherchant il faut ouvrir les yeux et savoir que pour l'An-  
gleterre le patriotisme domine tout, même la foi des traités.  
Il est heureux d'ailleurs que le bombardement d'Alexandrie  
ait eu lieu sans nous. C'est un acte immoral et barbare  
que rien n'excuse. Il faut aussi éviter l'intervention Turque  
en Egypte qui, parmi les inconvénients qu'on n'a pas relevés,  
aurait celui de détruire la nationalité égyptienne qui com-  
mence à apparaître, non point sous la forme d'Osman, mais





rapport auquel il se réfère, n'est qu'un mot qui représente la ligue des quatre puissances, Russie, Allemagne, Autriche, Italienne ou plutôt l'alliance austro-allemande, dès longtemps faite contre nous. La conséquence de cette situation se vait être l'alliance anglaise, car l'Angleterre seule pouvait et s'accorder avec nous. En dehors d'elle, il n'y a qu'un isolement triste et dangereux, ou une alliance Prussienne que personne assurément n'oserait proposer. L'orateur a exposé avec détails cette situation devant son bureau. M. Barthélémy St-Hilaire sous mis les circonstances de ce qui a été fait, desire que la commission cherche un moyen de sortir d'embaras. M. Buffet lui a répondu énergiquement que les commissaires sont faits pour juger les actes des ministres, et refuser ou accepter les crédits, mais non pour donner aux gouvernements un procédé pour sortir d'embaras. C'est au gouvernement de gouverner et non aux chambres. C'est aussi l'avis de l'orateur qui a été nommé par ~~le~~ <sup>le</sup> vote contre le vote donné à M. Barthélémy St-Hilaire.

M. le Général Guillemaut pense qu'il ne faut pas rechercher les origines des difficultés que l'on rencontre aujourd'hui, ni récriminer sur le passé. Il faut prendre la question où elle en est. Nous sommes d'abord allés en Egypte puis nous avons quitté la flotte Anglaise, et nous nous apercevons que dans la conférence il y a quatre puissances sur six liguées contre nous. On ne peut que se rapprocher de l'Angleterre dont les intérêts ressemblent fort aux nôtres. C'est la seule chance de nous tenir d'affaire, de défendre le canal de Suez, de reprendre notre autorité en Orient, de ne pas rester dans l'isolement qui nous menace.

M. Paul de Rémusat a du répondre d'abord dans le 9<sup>e</sup> Bureau à M. de C<sup>te</sup> de Douhet. Celui-ci a

suppose que le revirement de l'Angleterre dans la question Egyptienne  
 avait pour cause un traité secret avec l'Allemagne par lequel le  
 Duché de Luxembourg serait échangé contre la possession de l'Egypte  
 et il en conceit une grande inquiétude. M. de Rémusat lui a ré-  
 pliqué que l'intervention anglaise s'expliquait plus simplement  
 par la grandeur des intérêts anglais en Orient et que le ministère  
 de M. Gladstone théoriquement hostile à toute action à l'étranger  
 avait dû céder à l'opinion publique très éveillée en Angleterre  
 et très passionnée dans les questions de ce genre. Des intérêts de  
 la France ne sont pas moins grands en Egypte et c'est la tradition  
 de notre politique de nous en occuper. Tout le monde se souvient  
 des tentatives de M. Thiers en 1840. Nous n'avons plus, il est  
 vrai Méhemet Ali et les événements de 1870 nous obligent à  
 une grande prudence. Mais c'est être prudent que de marcher  
 d'accord avec l'Angleterre et rien n'est plus légitime et plus  
 politique que de proposer au gouvernement Anglais une action  
 commune, comme l'a fait le ministère du 14 novembre. Le mi-  
 nistère de M. Gladstone a refusé et nous avons dû accepter la  
 réunion de la conférence et ce qui était plus grave la chance  
 de voir la Turquie intervenir et reprendre ainsi non seulement  
 sa souveraineté, mais sa souveraineté effective sur l'Egypte.  
 Il est fort heureux qu'elle n'ait point saisi cette occasion et  
 qu'il y ait encore des ~~grandes~~ chances pour qu'elle ne la saisisse  
 pas. Puis sont venus le revirement de l'Angleterre et ses préparatifs  
 militaires. Il était bien tentant de lui faire alors de nouvelles  
 propositions d'alliance et d'action commune. Le bombardement  
 d'Alexandrie a été toutefois si cruel et a eu des conséquences si  
 pénibles qu'on ne peut regretter de n'y avoir pas pris part, mais il  
 serait desirable qu'on s'associât à l'Angleterre dans l'avenir à  
 la fois parce que nos intérêts en Algérie, en Egypte, en Tunisie nous  
 le prescrivent et parce que l'alliance Anglaise est la plus honorable  
 pour notre pays. A la suite de ce résumé quelques membres du

Bureau ont demandé que la commission demandât au ministre les explications les plus précises et les plus détaillées sur les négociations et sur les intentions du gouvernement, ce qui a été accepté par tout le monde. Puis M. de Kerdul a ajouté qu'il désirait voter les crédits à cause de ses sympathies pour la marine, mais qu'il craignait que ce vote ne servît à engager la France dans une nouvelle aventure comme celle de Tunisie. Après une courte réplique M. Paul de Rémusat a été nommé commissaire par 14 voix contre cinq et un bulletin blanc.

Sur la proposition de M. le Président, M. Scherer est nommé rapporteur à l'unanimité. Puis la commission décide qu'elle entendra M. le Ministre des Affaires Étrangères et M. le Ministre de la Marine demain samedi à midi et demi.

La séance est levée à cinq heures et demi

Le Président

Scherer

Le Secrétaire

Paul de Rémusat

Séance du Samedi 22 Juillet.

La séance est ouverte à midi 1/2 sous la Présidence de M. Scholcher.

Le Procès verbal est lu et adopté.

M. le Président du conseil assiste à la séance.

M. le Président <sup>de la commission</sup> ~~de la commission~~ le prie de dire, s'il le peut, quelle ligne de conduite il entend tenir, et s'il a pris des engagements.

T De France et d'Angleterre

M. le Président de conseil dit qu'il n'a pris aucun engagement, quant à une intervention définitive dans des affaires indépendantes de l'Égypte, mais que les deux gouvernements <sup>à la japon</sup> ~~peuvent~~ <sup>peuvent</sup> que la sécurité du canal du Suez n'est pas identique <sup>à la japon</sup> ~~à la japon~~ qu'elle exige qu'on réserve également le cas de force majeure, mais qu'il faut dès maintenant approuver le libre passage du Canal ~~tout en réservant le cas de force majeure~~, qu'on a proposé à la

Conférence de Londres les puissances qui seraient chargées de  
maintenir la liberté de Canal. Le parcours et la construction de Canal  
Les différents cabinets représentés à la conférence ont  
réclamé leur organe qui est resté par ailleurs à la  
propos. <sup>sur les résolutions de leur gouvernement à cet égard</sup> Depuis, aucun effort décisif ne s'est produit.  
Il n'y a eu que des réponses individuelles. L'Allemagne et  
l'Autriche prétendent qu'elles ne peuvent s'occuper des Canaux,  
qu'elles ne peuvent prendre l'initiative; mais que elles reconnaissent  
les intérêts anglais qui sollicitent le Canal et l'Égypte  
et elles laissent aux deux puissances la responsabilité  
de leurs actes.

Le Cabinet anglais qui pour qu'il y ait de  
prévenir les dangers qui existent pour le Canal parait  
s'être agité par le Canal et l'Égypte. Sans  
enlever aucun pouvoir, si leur autre volonté s'applique  
à leur devoir.

Ces Déclarations n'ont même pas été portées <sup>en conseil</sup> au Conseil  
(Des ministres) mais au Comité composé de la direction de  
reunions de la Commission.

Lord Lyons demande que nous devions répondre à cette  
objection de la conférence en agissant  
d'une manière déterminée et en déclarant que nous devons  
accueillir les autres puissances qui voudraient se joindre  
à nous.

Mais tout est limitativement restreint au Canal  
et rien n'a été dit sur la situation intérieure de l'Égypte.  
Il faut réserver la liberté d'appréciation de gouvernement.  
Le Ministre croit que nous devions occuper certains  
points déterminés du Canal.

M. Fournier demande quels points seraient occupés  
au Canal. Il propose Port-Saïd, Suez - Suez.  
Quant au Canal, il n'est pas au Canal, il n'y  
aurait pas nécessité de l'occuper.

M. le Ministre ne peut parler que de ses impressions personnelles, mais il croit qu'il faut se rendre à la question du canal sur lequel circulerait des navires de guerre. Le Gouverneur <sup>Anglais</sup> lui paraît entendre la question dans les termes, et c'est aussi son avis personnel.

Quant à l'occupation générale de l'Egypte, elle n'a pas été abordée entre les deux gouvernements. M. le Président <sup>de la Commission</sup> demande jusqu'à quel point cette occupation pourrait aller.

M. le Ministre répond qu'il ne peut rien préciser en ce moment.

M. le Ministre de la marine entre dans la <sup>Commission</sup> ~~discussions~~. M. le Président <sup>de la Commission</sup> demande si la conférence tient toujours.

M. le Ministre <sup>des Affaires Étrangères</sup> répond affirmativement. Les puissances ont convenu que l'intervention de la Turquie était la meilleure.

Il croit aussi, tout en reconnaissant qu'elle n'est pas populaire, mais la France a été seule dans le sentiment. L'Angleterre s'opposait à donner à la Turquie un délégué exclusivement pour son intervention, lorsque la Turquie a déclaré qu'elle était prête à se joindre à la Conférence, afin de délibérer pour arrêter les mesures nécessaires. Depuis 48 heures, nous en sommes en présence de cette demande de la Turquie. La conférence en délibère. Tandis que la question du canal serait en réalité résolue, par suite de l'attitude de l'Angleterre ne fait pas d'objection.

M. John Lubbock dit que M. le Ministre avait été jusqu'à opposer à l'intervention de la Turquie. Cette position le voyant mise au jour du motif de la cause et paraît vobis intervenus. Le sentiment des bureaux est contraire à cette intervention. Est-ce

possible à la limite de ce qui est le plus facile.  
 M. P. Le ministre répond qu'il a l'assurance au-  
 -dessus les conditions de l'usage il n'y a qu'à <sup>accueillir</sup> ~~accepter~~  
 la concession, au lieu, il faudrait s'écarter - <sup>de l'intervention de la Turquie</sup>  
 à l'ailleur accepter cette éventualité, et ne priverait la Egypte  
 aujourd'hui. M. J. Le ministre ne pourrait répondre  
 au ministre que l'attitude qu'il a prise; mais elle est  
 commandée par la volonté de l'usage entier. La Turquie  
 fait de cet événement était en Egypte, en outre, par suite  
 par l'Italie et l'Angleterre. <sup>Il faudrait donc l'arrêter par de telles conditions</sup>  
 favorable situation - La situation n'est pas agréable; mais j'attends  
 faire un peu la est aujourd'hui la question.

M. Fouché de Careil: L'intervention française sur le  
 bord du canal n'a eu lieu - elle par l'intervention française  
 à l'intérieur, son point de vue expose à des conflits  
 réels, et dangereux. Il y a quelque chose de contradictoire  
 dans deux interventions simultanées.  
 M. Le ministre répond qu'il y a, au contraire, avantage  
 pour nous à être sur les lieux pour surveiller les actes  
 de la Turquie si elle entre en Egypte.

M. Le d. de St. Valler - demande si à l'heure que nous  
 occupons, avec l'Angleterre, le canal de Suez, ce qui implique  
 l'occupation de certains points étrangers au bord du canal,  
 le point entendrait de l'appas à l'Angleterre

M. Le ministre répond qu'il ne faut pas l'hypothèse  
 réalisable.

M. Fournier dit qu'il faudrait occuper le canal et protéger le canal d'eau douce  
 M. Le ministre répond que cela n'est pas démontré - que les  
 Anglais croient que les machines de distillation permettent  
 l'élévation de l'eau de 10. à 15000 hommes, que de  
 l'un, on pourrait protéger le canal sans aller au canal.

M. Fournier. dit: si cela était nécessaire.

M. de Villèle répond qu'en cas de nécessité il faudrait

bien agit

M<sup>r</sup>. Scherer demande si les choses ne sont pas plus avancées que  
ce vient de le dire le ministre. M<sup>r</sup>. Gladstone va  
demander six cent millions <sup>au Parlement</sup> les commandant en chef  
et au second de l'expédition tout nouveaux. Ces préparatifs ont  
dijent ils pas que l'Angleterre a de, sujets plus étendus que  
la protection de canal; et, s'il en est ainsi, ne devons nous  
pas prévoir une action qui s'étendrait à l'Egypte entière

M<sup>r</sup>. le Ministre dit que les faits dont parle le Scherer sont,  
en effet, indiqués dans les journaux, mais qu'il n'y a pas  
de fait d'autres projets que ceux qu'il a indiqués. S'ils  
faits prévus se produisaient, ce le ministre voit que le danger  
pour son occupation serait bien mauvaise et qu'il ne serait  
pas disposé à faire une expédition au grand, que si nous  
échouons au mois de novembre, il serait d'en être avec  
M<sup>r</sup>. Scherer un peu savoir quelle serait la résolution  
définitive, si l'Angleterre agitait - nous avons le devoir  
de demander ce que ferait le gouvernement sans l'Union  
à de considération secondaires.

M<sup>r</sup>. le Ministre répond qu'il ne peut pas de considération  
secondaires qu'il y regarderait de près avant d'engager nos  
troupes, quand il s'agit pas d'un intérêt absolument national  
non nous avons pas partagé avec elle de l'Angleterre, nous  
ne pouvons pas tenir d'agir au même degré qu'elle.

M<sup>r</sup>. John Lubbock dit que la question qu'il a adressée pour  
répondre au sentiment unanime contre l'intervention turque;  
qu'il a un devoir de faire connaître au ministre

M<sup>r</sup>. Scherer dit que l'alliance anglaise a été dévotée  
très généralement dans les bureaux

M<sup>r</sup>. le Ministre répond en sentiment contraire.

M. le Ministre dit que toute résine de l'honorable  
M. Forster le passe beaucoup, par suite de la coopération  
de l'honorable Sénateur particulière.

M<sup>r</sup> le Président demande au ministre de la marine <sup>de la marine</sup> quel  
demande est suffisant pour le but poursuivi.

M<sup>r</sup> le ministre répond: on ne peut que se voir faire,  
sans se l'espérer de l'occupation du canal. Je demanderais  
alors un nouveau crédit.

M<sup>r</sup> Fournier demande que le ministre veut faire  
du crédit, que quant à lui, il le trouve insuffisant. Si on veut remettre notre marine sur  
le pied qui lui appartient - que pour attendre le résultat, il voterait tous les crédits demandés.

M<sup>r</sup> le ministre répond quel veut faire deux crédits; d'abord  
il veut mettre en état de batiment deus des qui pourront  
rendre de grands services, en attendant les constructions nouvelles,  
qu'avec les crédits demandés au budget nous pourrions  
faire face aux nécessités du présent.

M<sup>r</sup> le Comte Vallée dit qu'il est bon d'indiquer l'opinion de  
M. de la marine qui est que le ministre peut demander des crédits  
pour mettre notre marine en rapport avec celle des autres  
nations.

M<sup>r</sup> le Ministre de aff. étrangères demande si les  
Royaumes ont manifesté <sup>seulement</sup> leur regret de l'interdiction  
de la guerre, ou s'ils ont déclaré qu'ils ne l'admettraient en  
aucun cas.

M<sup>r</sup> de St. Vallée dit que la seconde hypothèse n'a  
pas été examinée dans les bureaux.

M<sup>r</sup> le g<sup>r</sup> Guillemant dit qu'il s'agit de savoir si les  
ministres ont l'intention de justifier dans nos magasins  
généraux qui sont institués pour un tout autre but,  
il voit savoir si on y a déjà pu.

M<sup>r</sup> le ministre de la marine répond quel y a toujours eu  
certain stock à mesure lequel on puise; mais que lequel  
importe <sup>beaucoup plus que les magasins généraux</sup> ce sont les constructions navales à faire.

M<sup>r</sup> le Président de <sup>la commission</sup> demande si pour son infirmité  
avec autre qu'un, au point de vue de l'armement et  
fait d'artillerie.

M<sup>r</sup> le ministre de la marine répond que nous ne sommes aujourd'hui  
supérieur à aucun puissance à ce point de vue et qu'en  
mars d'oct 1884 notre armement serait complet.

M<sup>r</sup> Schéres demande si en premier Des éventualités qui se produisent, et après la séparation de Chambergoz et de Joux, le gouvernement est prêt à accepter la responsabilité de événements et à agir, sans couvrir le parlement.

M<sup>r</sup> le ministre <sup>des affaires étrangères</sup> répond qu'il serait peut-être appelé à couvrir le parlement selon les circonstances.

M<sup>r</sup> John Lecomte demande si le gouvernement accepterait ~~un tel vote~~ avant la séparation, un vote de confiance qui lui <sup>serait donné</sup>.

M<sup>r</sup> le ministre répond que le gouvernement ne traiterait pas de cet avis - mais que, sur la demande d'un nouveau crédit, la question pourra se poser au parlement et que le crédit, tel est demandé, le sera très prochainement.

M<sup>r</sup> le C<sup>te</sup> de Vallée dit que Comnil a demandé une Commission spéciale, il a reçu <sup>des décrets</sup> mais il a demandé <sup>en même temps</sup> la distribution de libes jaunes - M<sup>r</sup> le ministre accorde-t-il des objections à faire à la demande qui a été faite par Vallée pour la li adresser à la tribune?

M<sup>r</sup> le ministre répond négativement et il distribue un journal, allant jusqu'au 2 juin, mardi et mercredi.

M<sup>r</sup> de Vallée demande s'il conviendrait au gouvernement de discuter mardi -

M<sup>r</sup> le ministre répond que tout dépend du point de savoir si un crédit sera demandé pour la protection de canal, auquel cas il faudrait <sup>le voir être</sup> poser les deux questions, peut-on demander le renvoi à la même Commission à 2<sup>h</sup> 1/2 ou le ministre se retire-t-il.

La séance est levée M<sup>r</sup> Schéres est nommé rapporteur

La séance est levée

Le Président

Le secrétaire  
Gustave Lecomte

Jeans Du 24 juillet  
1882

Séance du Lundi 24 Juillet 1882

La séance est ouverte à une heure 1/2 sous la présidence de M. Scherer

M. Denoel donne lecture du procès-verbal qui est adopté après quelques rectifications demandées par MM. Fourmes et de St Vallier. La première demande qu'il soit bien constaté que le ministre a dit que nos deux principaux agents en Orient, MM. Visschers et Roustan approuvaient l'intervention turque, M. de C<sup>te</sup> de St Vallier insiste pour qu'il soit dit qu'il a réclame non seulement contre cette intervention, mais contre la réunion même de la conférence qui devroit conduire inévitablement à cette intervention.

Une discussion s'engage sur la nécessité de déposer le plus promptement possible le rapport, aujourd'hui même si cela se peut. M. de St Vallier insiste sur l'opportunité d'une prompt discussion, et M. Scherer y tient d'autant plus qu'il desire que la demande de crédits nouveaux qu'on annonce pour aujourd'hui à la Chambre ne vienne qu'après celle-ci, car on peut être conduit à voter les <sup>vous</sup> premiers et non pas les autres.

M. Scherer donne lecture du rapport.

Après cette lecture M. le Président propose aux membres de la commission de prendre tour à tour la parole pour faire connaître leurs impressions. Invité lui-même à parler le premier, il déclare que tout en rendant hommage au talent du rapporteur, à sa connaissance des faits et à la <sup>severité</sup> ~~justesse~~ de ses appréciations, il pense que la forme en est bien agressive contre le ministère, que les bouanges pour l'Angleterre sont trop vives et trop absolues. C'est une sorte d'accusation dressée contre tous les actes de notre diplomatie et dans des termes si sévères que la conclusion logique en serait la chute du ministère.

Cette opinion est partagée par tous les membres de

la commission, notamment par M. Scherer lui-même qui a été frappé en relisant son œuvre de la severité de ses expressions. Il est donc très disposé à admettre les termes du rapport, mais il demande qu'on lui indique dans quel esprit <sup>et dans quelle mesure</sup> doivent être faites les modifications de détail.

M. de S<sup>r</sup> Vallier et M. de Rémusat pensent qu'il faudrait donner la forme du regret et non celle du blâme sans doute les parties ou les actes du gouvernement sont jugés. M. Scherer ajoute que non seulement cette forme lui paraît préférable dans un document législatif, mais qu'il y aurait injustice à présenter les résultats de la politique du ministère comme la conclusion d'un plan préconçu et qu'il lui paraît qu'on a surtout reproché à cette politique d'avoir chaque fois cédé aux circonstances et aux intentions exprimées ou présumées de la chambre des députés. M. Fournier ajoute que précisément on doit regretter que la conduite du gouvernement n'ait pas présenté plus d'unité, de sorte que l'Angleterre se méfie de nous, et que l'Europe nous regarde avec inquiétude.

M. John De Morine pense qu'on peut aller jusqu'au blâme lorsqu'il s'agit de la réunion de la conférence par laquelle on a saisi l'Europe des privilèges qui appartenaient auparavant à l'Angleterre et à la France seules.

Une discussion s'engage sur les détails du rapport à la demande du rapporteur, et chacun des membres de la commission insiste sur ce qui l'a plus particulièrement frappé, en dehors des observations faites plus haut. Ainsi M. de S<sup>r</sup> Vallier desire qu'il ne soit pas parlé de la convention de Gastein qui a été plutôt faite contre la Russie que contre la France. M. Scholcher trouve qu'on ne doit pas reprocher au gouvernement d'avoir eu de mauvais procédés <sup>avec</sup> l'Angleterre, la commission pense qu'il faut s'unir à elle et suivre la même politique, mais le ministère n'a

~~Journal de la séance~~

La séance est ouverte à 10 heures par le Président de la Commission de la Méditerranée. M. le Président fait un rapport sur la mission de la Commission de la Méditerranée, en ce qui concerne notre alliance. M. le Président ajoute que l'Angleterre elle-même n'est pas sans reproche à cet égard. M. le Rapporteur remarque que le rapport déclare que l'Angleterre ne tient plus compte de la conférence et annonce qu'elle va agir en dehors d'elle. Cela n'est peut-être pas absolument faux en fait, mais le gouvernement Anglais soutient encore publiquement son respect pour les décisions de la conférence et n'agit que pour la défense de ses nationaux et du canal. Il est encore <sup>du moins jusqu'aujourd'hui</sup> dans le cas de force majeure prévue au commencement des réunions de la conférence.

M. le Rapporteur demande s'il doit parler en termes positifs des inconvénients d'une intervention Turque. Cette intervention devait être prévue dès que la conférence était demandée ou acceptée puisqu'elle y devait réunir 4 et même cinq voix contre une, l'Angleterre s'y étant d'avance déclarée favorable. La commission à la majorité de cinq voix contre trois abstentions pense que ce regret doit être exprimé.

Une nouvelle lecture du rapport est décidée pour la séance de demain.

La séance est levée à trois heures  $\frac{1}{2}$ .

Le Président

Le Secrétaire  
Paul de Kérusack

Séance du Mardi 25 juillet 1882

Présidence de M. Schœcher

La séance est ouverte à une heure

Le procès verbal est lu et adopté.

M. Schœcher donne lecture de son rapport

Une discussion s'engage sur quelques termes de ce rapport. Ainsi M. de Kérat, et Paul de Rémusat insistent sur la nécessité de supprimer les mots incohérence, sécurité compromise, difficultés entre lesquelles le gouvernement se débat. M. Fourmies voudrait en outre que le rapport ne parlât pas autant de ce qu'il aurait fallu faire et en même temps qu'on ne blâmât pas une ligne de conduite au gouvernement. M. Schœcher voudrait que l'alliance anglaise y fût plus préconisée et en même temps que le bombardement d'Alexandrie fût blâmé. La commission approuve la première partie de cette proposition et n'accepte pas la seconde

M. Paul de Rémusat demande si l'on ne pourrait pas dire dans le rapport que le ministère en demandant un nouveau crédit pour assister l'Angleterre dans la dépense du canal de Suez a fait un pas dans la voie que la commission lui trace ce qui permettrait d'aider au vote du crédit par la chambre et de donner une adhésion au cabinet

Cette proposition est rejetée sur la demande de M. de Kérat et S<sup>r</sup> Vallier

La séance est levée à deux heures 1/2

Le Président

Le Secrétaire  
Paul de Rémusat